

OBJET :
RAPPORT 2020
DE L'AUTORITE
DELEGANTE
SUR LE SERVICE
PUBLIC DE
RESTAURATION
MUNICIPALE
SCOLAIRE et
ALSH – Période
2018/2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 30 juin 2020 en Mairie de Castelnaudary, sous la Présidence de Mme Jacqueline RATABOUIL, afin d'étudier le compte rendu de la période septembre 2018 – août 2019 de la Délégation de Service Public de Restauration Scolaire et ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) présenté par API RESTAURATION.

Au vu du **bilan d'activité 2018/2019** du concessionnaire (synthèse ci-après) reçu par mail le 22 janvier 2020, le service gestionnaire de la Ville a constaté que :

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de délégation de service public et aux ré indexations contractuelles,
- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de 74 495 repas livrés, le pointage de la Ville étant de 74 496 repas consommés (- 1 repas).
- Le chiffre d'affaires constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève à 389 526.51 € HT et est inférieur à celui présenté par le Concessionnaire qui est de 390 890 € HT, soit une différence de 1 363.49 €.

A noter la fréquentation pointée par API sur la dernière période qui a augmenté de 2 000 repas et le chiffre d'affaires qui augmente de 19 239 €.

Le résultat augmente de 1 375 €.

Le coût global d'un repas pour le délégataire augmente de 0.08 € par rapport à la période précédente, sans incidence sur le coût contractuel des repas pour la Ville.

A noter la prise en compte des souhaits et précisions évoqués par la CCSPL de l'année dernière, à savoir :

- La mise en place de la numérotation des pages du bilan,
- La suppression des copiés/collés identiques d'un rapport à l'autre,
- La différenciation entre producteurs et fournisseurs lambda.
- La description précise des actions menées en partenariat avec la Ville (ici Page 20, alinéa 4 par exemple)

S'agissant des données non financières présentées dans ce rapport, aucun autre commentaire particulier n'est à noter.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acter le rapport présenté avec les principales constatations formulées par la Commission Consultative des Services Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

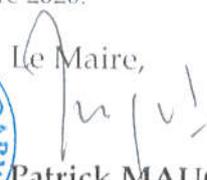
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD